

Complémentaire SANTÉ : les RETRAITÉS LÉSÉS !

Les cotisations pèsent beaucoup plus lourdement sur les retraités que sur les actifs ayant un emploi durable ! Et l'écart se creuse sans cesse, avec un patronat grand bénéficiaire de la loi Evin...

Un exemple tristement parlant

Un camarade de l'Eure se faisait soigner les dents. Il avait fourni le devis dentaire à la MG qui l'avait accepté. Les soins préparatoires, la fabrication d'une prothèse étaient engagés depuis plusieurs semaines quand, 2 jours avant la pose définitive de l'appareillage, la fin de contrat collectif d'entreprise est intervenue.

Le passage à la retraite coûteux

Le remboursement est amputé de plus de 120 €. La MG rembourse la prothèse d'après le contrat statutaire niveau 2 moins intéressant...

Moins intéressant et beaucoup plus coûteux, c'est l'amer constat de tous les nouveaux retraités qui ne bénéficient plus de l'accord collectif et surtout de la participation de l'employeur.

Des cotisations complémentaires santé qui s'envolent pour les salariés retraités. Un taux d'effort d'autant plus élevé que la retraite est petite.

La fuite des plus fragiles

Une possibilité de minoration de cotisation de 40 % existe à la MG. Actuellement c'est, sur un revenu brut global (dernier avis d'imposition), :

- 16.389,45 € pour une personne seule,
- 20.362,65 € pour un couple.

Mais, nombreux sont les retraités à réduire leur couverture santé. D'autres s'engagent dans l'inextricable maquis et décryptage de différents contrats pour espérer

trouver moins chers. Certains jettent même l'éponge, renonçant à toute complémentaire. Ce n'est plus nos besoins de santé qui nous guident mais nos revenus qui déterminent le contrat qu'on va souscrire. Cela conduit que les moins protégés sont les plus âgés, les plus précaires, les plus malades.

cause des droits en matière de santé, de retraite.

La question fondamentale est de revenir à la conception de la Sécurité sociale. Une Sécu complète, en capacité de prémunir les hommes et les femmes, tout au long de leur vie, et pas seulement durant leur carrière ou occupation professionnelle. Ce

combat il nous faut le mener ensemble en débattant de nos propositions autour d'une Sécu du 21^{ème} siècle et par la même du rôle des complémentaires santé.

Dans l'immédiat, les accords collectifs sur les complémentaires santé engendrés par la loi Evin doivent évoluer d'interprofessionnel à intergénérationnel.



Livrer la Sécu aux reclus de la santé ?

La mise en œuvre de la Loi Evin devient un cheval de Troie pour vider un peu plus la sécurité sociale de ses missions, comment en faire une coquille vide pour la livrer au privé. Ils sont nombreux à travailler pour nous faire revivre le passé de la capitalisation et des ruines de ce système pour celles et ceux qui y avaient souscrits tout en laissant de côté les chômeurs, les précaires, les retraités.

Pour un retour aux fondements de la Sécu

Il nous faut remettre sur les rails ce qui a été détruit ou amenuisé par les politiques d'austérité et de remise en

Cette solidarité entre bien portants et malades, quel que soit leur âge est un 1^{er} pas vers le retour aux 100 % Sécu.

C'est pourquoi notre UFR veut porter l'exigence, le besoin de gagner pour les retraités

- La portabilité de la complémentaire santé au même tarif que les actifs, avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite,
- L'exonération d'impôts des cotisations complémentaires santé pour les retraités,
- Le calcul des cotisations en % de la retraite.



Complémentaire SANTÉ : RÉTABLISSONS L'ÉQUILIBRE

Les accords sur les complémentaires « santé » ont été engendrés par la loi Évin... Il faut les faire évoluer d'interprofessionnel à intergénérationnel. Cette solidarité entre bien portants et malades, quel que soit leur âge est un 1^{er} pas vers le retour au 100 % Sécu...

Portons l'exigence de :

- **La portabilité de la complémentaire santé au même tarif que les actifs, avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite,**
- **L'exonération d'impôts des cotisations complémentaires santé pour les retraités,**
- **Le calcul des cotisations en % de la retraite.**

Nom	Prénom	Signature